

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Monique Maillet		Date d'inspection Le 09 avril 2026	
Nom de l'établissement Les Petites Sauterelles		Numéro de permis 2017220	
Adresse Dieppe NB		Numéro de téléphone (506) 233-4700	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Lors de sa visite, les éléments suivants ont été vérifiés:

- Les dossiers des enfants
- Les activités quotidiennes
- L'affichage
- L'aire de repos
- La routine quotidienne
- La gestion des médicaments
- Santé

Au cours de l'inspection, la Mentore en Assurance de la Qualité a également observé les périodes de jeux libres ainsi que le dîner.

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 avril 2026

Date

original signé par
Monique Maillet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"